



FGAAC-CFDT
DÉFEND LES CONDUCTEURS DE TRAINS DEPUIS 1848 !

APPEL À LA GRÈVE !

LE GOUVERNEMENT VEUT PAYER POUR VOIR : MONTRONS-LUI NOTRE DÉTERMINATION !!!

En déposant un préavis de grève reconductible à partir du mercredi 4 décembre à 19H, la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT ont adressé au Gouvernement un appel d'urgence à la négociation.

Dans le cadre des différentes rencontres qui ont eu lieu avec l'Etat, la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT ont mis en avant les spécificités de la branche ferroviaire et ont posé des revendications très claires :

POUR LES AGENTS DE LA BRANCHE FERROVIAIRE AU STATUT :

La garantie que tous les droits actuels soient maintenus pour les agents affiliés au régime spécial de retraite et embauchés avant le 1^{er} janvier 2020. Cela signifie très concrètement à titre d'exemple le maintien de dispositions telles que :

- ➔ le mode de calcul par trimestre cotisé,
- ➔ l'âge d'ouverture des droits à 52 ans pour les conducteurs et 57 ans pour les autres cheminots de la SNCF,
- ➔ l'âge pivot (âge d'annulation de la décote),
- ➔ le niveau des pensions,
- ➔ les différents droits issus des négociations qui ont eu lieu à la SNCF lors du dernier trimestre 2007 dans le cadre de la réforme des régimes spéciaux (nouvelles bonifications traction, Compte Epargne Temps, Cessation Progressive d'Activité...).

La création d'un droit d'option qui permettrait un basculement volontaire du régime spécial vers le régime universel, pour des agents embauchés par exemple en limite d'âge au Statut, et pour qui les droits liés au régime universel pourraient être plus positifs.

La loi de 2018 a entériné l'arrêt des recrutements au Statut ce qui signifie mécaniquement la fermeture du régime spécial de retraite. La contrepartie de cette fermeture était le maintien de tous les droits pour les actuels agents au Statut. Parmi ceux-ci figure l'affiliation au régime spécial de retraite. Il s'agit pour la FGAAC-CFDT d'un élément fort de continuité du contrat social qu'il est nécessaire de garantir.

FGAAC-CFDT
CP2 - Bâtiment Calliope
5, RUE PLEYEL
93200 SAINT-DENIS
01 76 58 12 21
FGAAC-CFDT@FGAAC.ORG





POUR LES AGENTS DE LA BRANCHE FERROVIAIRE AU RÉGIME GÉNÉRAL :

Au delà des personnels à Statut, la branche ferroviaire compte plus de 17 000 salariés qui relèvent du Régime Général : agents contractuels SNCF, salariés des Entreprises Ferroviaires Privées. A partir du 1^{er} janvier 2020, les salariés recrutés à la SNCF relèveront également du Régime Général.

La CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT ont posé la nécessité de fixer dès à présent l'agenda et la méthode de négociations qui permettra de gagner de nouveaux droits positifs pour ces salariés :

- ➔ **assurer la redistribution des économies de cotisations générées par l'arrêt du recrutement au statut, afin de subventionner des droits nouveaux pour les futurs embauchés (augmentation salariale, prime d'ancienneté de branche, dispositif de retraite complémentaire...).**
- ➔ **prendre en compte la pénibilité des métiers notamment ceux de la conduite grâce à différents dispositifs permettant de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé à la retraite (compte pénibilité renouvelé, bonifications, prise en charge d'une sur-cotisation retraite par la branche ferroviaire...).**
- ➔ **mettre en place des dispositions spécifiques en lien avec l'aménagement de la fin de carrière (Compte Epargne Temps, Cessation Progressive d'Activité, formation à des emplois moins pénibles...).**

LE GOUVERNEMENT FAIT LE CHOIX IRRESPONSABLE DE S'ENGAGER DANS LE RAPPORT DE FORCE :

Le Gouvernement applique des vieux schémas et n'a effectué aucune annonce sérieuse à la sortie du séminaire gouvernemental qui a eu lieu hier. Le Gouvernement choisit donc d'engager le bras de fer et semble vouloir jauger du niveau de mobilisation des cheminots. Il mène également de front la bataille de l'opinion contre les régimes spéciaux.

Face à un Gouvernement qui refuse de négocier, la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT feront entendre leurs légitimes revendications pour les salariés de la branche ferroviaire en s'engageant dans la mobilisation.

LA FGAAC-CFDT APPELLE DONC TOUS LES CONDUCTEURS ET PLUS LARGEMENT TOUS LES CHEMINOTS À SE METTRE EN GRÈVE DÈS LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE À 19H00 POUR MONTRER AU GOUVERNEMENT LEUR DÉTERMINATION À DÉFENDRE LES SPÉCIFICITÉS DE NOS MÉTIERS.



FGAAC-CFDT

**Le seul Syndicat des
Conducteurs de Trains**